

SE DÉPLACER DANS L'AGGLO LE GUIDE

août 2019



**Du choix pour
tous les styles**

www.agglo-larochelle.fr

Communauté
d'Agglomération de
La Rochelle





Jean-François FOUNTAINE

Président de la Communauté
d'Agglomération
Maire de La Rochelle

« Nous connaissons tous aujourd'hui l'impact des déplacements sur le climat. Faire les bons choix pour sa mobilité c'est penser à l'environnement bien sûr, mais aussi à sa santé, à son budget, au temps que l'on peut gagner. Plus largement, c'est contribuer à la douceur de vivre dans notre Agglomération.

Il n'est évidemment pas simple de changer ses habitudes et de renoncer à la liberté qu'offre la voiture individuelle. Pourtant, où que vous habitiez dans l'Agglomération, quels que soient votre budget, votre âge, vos activités... de vraies alternatives existent, avec la possibilité de combiner tous les modes.

La palette des solutions proposée par le réseau Yélo est variée et facile d'utilisation. Et elle ne cesse de s'adapter pour répondre à vos besoins. Chaque année, nous aménageons de nouveaux itinéraires cyclables, de nouvelles voies pour les bus, des parcs-relais. Nous développons l'offre de bus, de location de vélos et de voitures à faible émission de CO₂. L'Agglo met tout en œuvre pour vous aider à laisser votre voiture au garage et à vous déplacer autrement.

Vous trouverez dans ce guide toutes les informations sur les différentes solutions proposées, les atouts de chaque mode et des conseils pour optimiser vos trajets. Une autre mobilité est possible et à la portée de tous. Faisons ensemble qu'elle devienne réalité sur notre territoire. »

SOMMAIRE



| | |
|----------------------------------|-----------|
| La marche | 4 |
| Le vélo | 6 |
| Le bus | 10 |
| Le train | 16 |
| Le bateau | 17 |
| La voiture partagée | 18 |
| Le stationnement | 20 |
| Optimiser ses déplacements | 23 |
| Mixer les modes ! | 24 |
| Circuler en sécurité | 26 |
| Les aides à la mobilité | 30 |

19 lignes de bus en semaine  **6** le dimanche **2** lignes d'été supplémentaires

P+R **5** parcs-relais  **6** haltes ferroviaires  **4** bateaux **2** trajets  **45** véhicules en libre-service **20** stations

230 kilomètres d'itinéraires cyclables aménagés **+165** km d'ici à 2030⁽¹⁾

400 vélos en location longue durée dont 220 vélos électriques⁽²⁾  **600** vélos en libre-service à partir de 2020 et 2 fois plus de stations

27% des émissions de gaz à effet de serre (bilan carbone 2019) sont issues du secteur de la Mobilité.



Chaque jour **40 000** déplacements sont effectués à vélo sur l'Agglomération 

Objectif : zéro carbone à l'horizon **2040 !**

Source : Enquête ménage, 2011

Du choix pour tous les styles

| | Budget €/an | Santé | Environnement g de CO ₂ /km |
|----------------------------------|--|--|---|
| Le vélo / La marche |  - de 200 |  ++ |  - de 20 |
| Bus / Train / Bateau |  de 200 à 700 |  + |  de 20 à 100 |
| Autopartage / Covoiturage |  de 700 à 1 200 |  - |  de 10 à 200 |

Le coût diminue selon le nombre de personnes

(1) Source : Schéma cyclable de l'Agglomération - (2) Déploiement dernier trimestre 2019

LA MARCHÉ

» Se déplacer à pied, c'est bon pour la planète et pour la santé !

La marche est le mode de déplacement idéal pour les petites distances. Économique (marcher ne coûte rien) et écologique (vous ne polluez pas), c'est aussi une solution efficace pour entretenir sa forme.



MARCHER EN CENTRE-VILLE DE LA ROCHELLE



Source : Ville de La Rochelle

- 1 Aquarium 2 Plage de la concurrence 3 Arsenal 4 Hôtel de Ville
5 Grosse Horloge 6 Gare SNCF 7 Place du marché 8 Espace Encan
9 Hôpital Saint-Louis 10 Place de Verdun

À La Rochelle, les temps de parcours à pied sont compris entre 2 et 11 minutes du centre-ville aux points d'intérêts ou parkings.

7 525

pas/jour en moyenne

78 % des Français de 18 à 64 ans ont un niveau d'activité physique ou sportive inférieur aux recommandations de santé publique de 10 000 pas par jour. Alors on chausse ses plus belles baskets et c'est parti !

BON PLAN

• La trottinette : un moyen pratique de se déplacer en ville

Complémentaire aux autres modes de déplacement (marche, bus, voiture...), la trottinette offre une grande liberté pour bouger en ville et a l'avantage d'être facilement transportable. Attention cependant à respecter les règles de sécurité ! (plus d'infos p. 26 et suivantes).

» Simplement pour le plaisir

Des sentiers pour la tête et les jambes

À pied (ou à vélo), les sentiers de découverte vous conduisent à travers les richesses naturelles, historiques et culturelles de l'Agglo. Au total, 18 parcours jalonnés de panneaux explicatifs maillent le territoire à L'Houmeau, Nieul-sur-Mer, Esnandes, Angoulins-sur-Mer, Salles-sur-Mer, Dompierre-sur-Mer, Châtelailon-Plage, Lagord, Périgny, Tasdon-La Moulinette, Marsilly, La Jarne, Puilboreau, Aytré, Saint-Rogatien, Saint-Vivien, Saint-Xandre et Sainte-Soulle. Moulins, puits, châteaux, falaises, arbres centenaires, faune et flore locales... chaque commune abrite des trésors à portée de jambes...



• Téléchargez les fiches « Sentier de découverte » sur www.agglo-laroche.fr rubrique Territoires/ balades et sorties nature

Des chemins de randonnée pour profiter de la nature

L'Agglo compte 30 circuits de randonnée, soit 270 km, entretenus et balisés. Ces parcours de 2 à 12 km pour 1 à 4 heures de marche, sont accessibles à tous, débutants comme marcheurs confirmés. Un guide « Promenades et randonnées autour de La Rochelle », en vente en librairie, recense et explique l'ensemble des itinéraires aménagés sur le territoire.

17 parcours
pour découvrir l'Agglo



300 mètres

72 % des habitants de l'Agglomération vivent à moins de 300 mètres d'un espace vert ou d'un espace de nature accessible.



Du temps gagné, du CO₂ évité*

Périgny > La Rochelle

7 km 25 min 778 g de CO₂ évités

Dompierre-sur-Mer > La Rochelle

10 km 40 min 1144 g de CO₂ évités

Aytré > La Rochelle

5 km 20 min 610 g de CO₂ évités

Angoulins-sur-Mer > Châtelaillon-Plage

4 km 15 min 514 g de CO₂ évités

* Source : Géovélo

Besoin de connaître votre itinéraire ?

www.geovelo.fr

Le calculateur d'itinéraire qui vous simplifie l'Agglo à vélo ! Téléchargez l'appli gratuite.



BONS PLANS

• 9 vélos-parcs sécurisés pour se garer sans stresser

80 places sont réparties dans les vélos-parcs des gares d'Angoulins-sur-Mer, d'Aytré-Plage, de La Rochelle-Ville, de La Rochelle-Porte Dauphine, de La Jarrie et de Châtelaillon-Plage*, et dans ceux des parc-relais de Beaulieu et des Greffières (Lagord). L'accès est gratuit pour les titulaires de la carte Yélo. Vous n'êtes pas abonné ? Demandez une carte (5 €/an) auprès de la Maison de la Mobilité, place de Verdun à La Rochelle.

*Accès par code remis en gare de Châtelaillon-Plage.

• Rechargez votre vélo électrique en toute sécurité

Les vélos-parcs de Beaulieu et de la gare de La Rochelle-Ville sont équipés de bornes de recharge.

• Coup de pouce à l'achat de vélos électriques

Vous avez plus de 18 ans et souhaitez acheter un vélo électrique ? Vous pouvez bénéficier de la nouvelle prime créée par l'Agglo si vous effectuez votre achat auprès de l'un des vélocistes partenaires du territoire (plus d'infos p. 31).

QUELS AVANTAGES ?



MOINS CHER À L'USAGE

10 KM/JOUR

= **100 €** /an à vélo

4 PLEINS D'ESSENCE

= le prix d'**1** vélo neuf



MEILLEUR POUR LA SANTÉ

30 minutes de vélo ou de marche quotidienne

= **-30 %**

de risque de maladie (cardio-vasculaire, cancer, diabète...)



PLUS RAPIDE

Essence trop chère ?
Change de pompe !



INFOS PRATIQUES

En France, 400 000 vols de vélos sont signalés chaque année. Plus de 150 000 sont retrouvés abandonnés mais ne peuvent être restitués faute de propriétaire connu. Au final, seules 2 à 3 % des victimes de vol retrouvent leur vélo.

5 règles d'or pour éviter le vol :

- Achetez un bon antivol
- Cadenassez toujours votre vélo, même pour une courte durée
- Attachez le cadre et si possible la roue avant à un point fixe
- Faites graver votre vélo avec le Bicycode (numéro qui permet d'identifier le propriétaire en cas de perte ou de vol)
- En cas de vol, déposez toujours plainte au commissariat de Police ou à la Gendarmerie

LE VÉLO (suite)



» La location selon vos envies

Le vélo Yélo en « libre-service »

Avec le libre-service, vous disposez d'un vélo 24h/24, 7j/7 sans contrainte de garage ni d'entretien. 300 vélos sont à votre disposition dans 52 stations. Ils seront bientôt 600 sur une centaine de stations à La Rochelle et aussi Périgny, Lagord, Puilboreau et Aytré.

Les + du service :

- Vos trajets de moins de 30 minutes sont gratuits après adhésion
- Idéal pour les déplacements en ville
- Bientôt 100 vélos à assistance électrique

Rendez-vous sur l'appli Yélo pour repérer les stations les plus proches de vous et pour connaître la disponibilité des vélos en temps réel.



• Visionner le tuto mode d'emploi de la location de vélos Yélo sur la chaîne YouTube : Yélo La Rochelle

La « longue durée » pour avoir « son » vélo jaune

Il n'y a pas de station de libre-service près de chez vous ? Vous avez assez de place pour garder un vélo chez vous ? Alors, vous pouvez louer un « vélo jaune » pour une durée de 1 mois à 1 an.

Les + du service :

- L'entretien est gratuit
- Un porte-bagages et un siège bébé sont fournis sur demande
- L'accès aux vélos-parcs est gratuit

220

vélos électriques en location pour une durée de 1 à 3 mois (renouvelable une fois)

175

 vélos « classiques » en location pour une durée de 1 à 12 mois

BON PLAN

• Aides financières

L'abonnement aux services vélo est finançable à hauteur de 50 % par votre employeur (détails p. 30).

L'abonnement longue durée vélo électrique est éligible à la tarification sociale et solidaire (détails p. 30).



• Plus d'infos sur les tarifs et le fonctionnement des vélos en libre-service ou en location longue durée sur www.yelo-larochelle.fr



» Se balader à bicyclette

« Vélodyssée », l'océan en toile de fond

La Vélodyssée s'étire de Roscoff à Hendaye sur 1 200 km le long de la façade atlantique. Dans l'Agglo, elle passe par Dompierre-sur-Mer, Périgny, La Rochelle, Aytré, Angoulins-sur-Mer, Châtelailon-Plage et Yves. La majorité du parcours, entièrement balisé, s'effectue sur des voies sans voiture.

L'Île de Ré à portée de pédalier

10 km seulement, 45 minutes de trajet, séparent le centre-ville de La Rochelle de Rivedoux, sur l'Île de Ré.

L'été, la ligne de bus 51 vous transporte avec votre vélo de la Place de Verdun à La Rochelle jusqu'à Rivedoux sur l'Île de Ré. Des navettes de la Région proposent également ce type de service au départ de la gare SCNF de La Rochelle ou du parking du Belvédère (avant le pont) vers Sablonceaux.



INFOS PRATIQUES

Ces associations qui vous facilitent le vélo :



Vive Le Vélo organise des ateliers : lutte contre le vol, gravage de vélos (Bicycode), ateliers d'auto-réparation et d'autres actions de promotion du vélo en lien avec les collectivités.

• **Association Vive Le Vélo**
contact@vivelelevelo17.fr
vivelelevelo17.fr

La Vélo école - Tand'Amis dispense des formations de conduite, dans les écoles et en dehors, à travers des cours pratiques tous publics. L'association intervient par ailleurs auprès des entreprises, centres

de loisirs, centres sociaux, Instituts médico-éducatifs (IME) et centres de rééducation.

• **Vélo-Ecole**
veloecole.larochelle@free.fr
www.velo-ecole.org

Le Comité départemental du Cyclo'tourisme gère la pratique du loisir et du tourisme à vélo à VTT ou à VTC. Il propose un large éventail d'activités alliant tourisme, sport-santé et culture à l'exception de la compétition.

• **cyclotourisme17.fr**

LE BUS

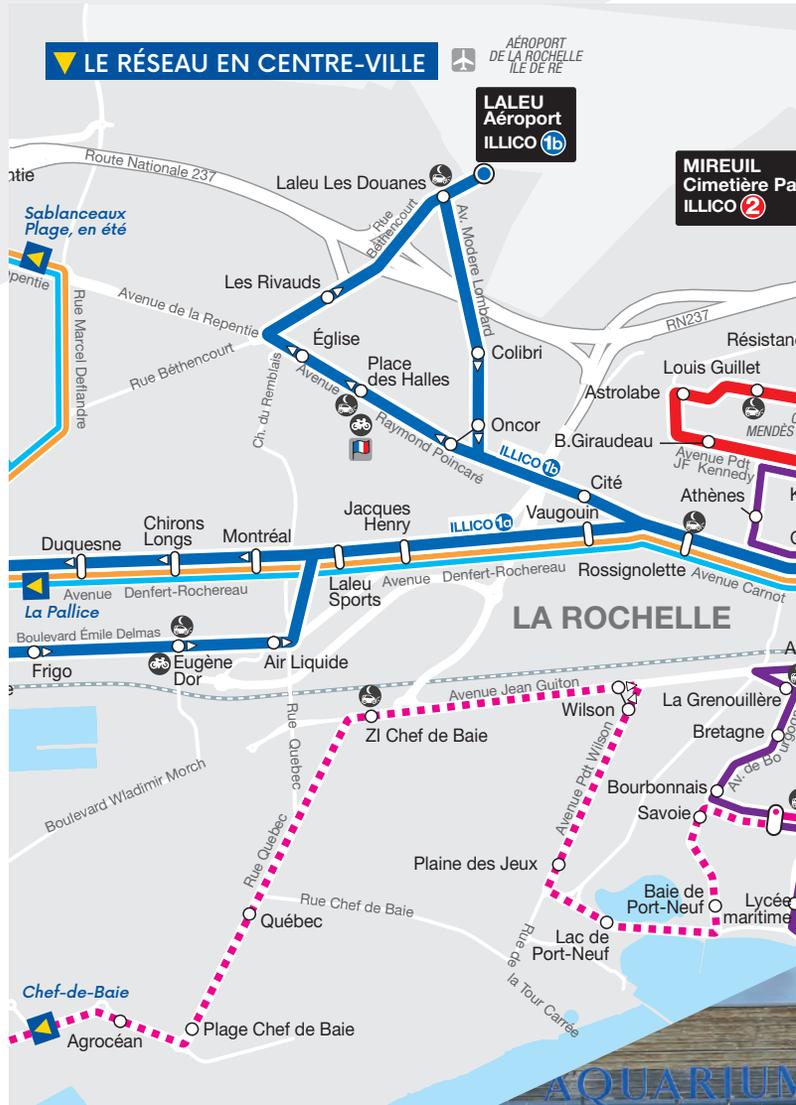


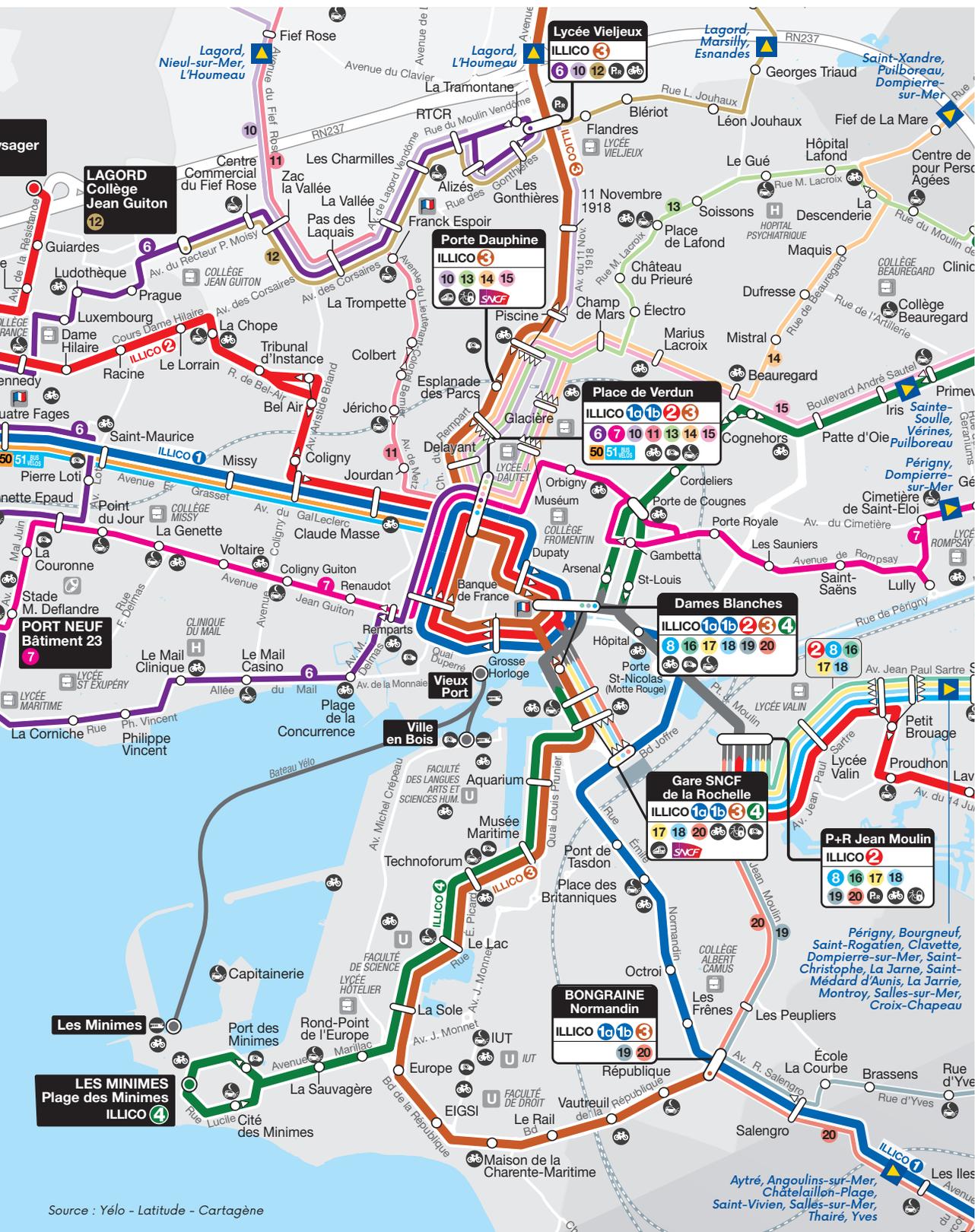
» Pour les trajets plus longs, on a tout à y gagner !

Avec le bus, il est possible de se déplacer dans toute l'Agglo, toute l'année. Laissez-vous conduire à prix modique et sans vous soucier du stationnement !



• Voir la carte complète du réseau sur www.yelo-larochelle.fr rubrique Bus/plans





Source : Yélo - Latitude - Cartagène

LE BUS (suite)

» Un réseau pour bouger dans toute l'Agglo

19 lignes de bus vous permettent de vous déplacer en toute liberté sur les 28 communes de l'Agglomération. Elles sont organisées autour d'une dizaine de pôles de correspondances offrant des connexions avec l'ensemble des modes de transport Yélo, y compris le TER, au prix du ticket de bus, dans les 6 gares de l'Agglo.

4 lignes haute fréquence : les lignes ILLICO passent aux arrêts toutes les 10 à 15 min en journée et traversent l'agglomération du Nord au Sud et d'Est en Ouest.

Des lignes complémentaires permettent de relier les quartiers entre eux sans transiter systématiquement par la Place de Verdun à La Rochelle.

Le dimanche et les jours fériés, le bus passe toutes les heures sur des circuits simples pour desservir les quartiers, les zones de loisirs, les plages ou encore le marché de La Pallice, à La Rochelle.

! INFO PRATIQUE

La plage en bus, c'est bien plus malin !

Le bus vous emmène jusqu'aux plages des Minimes (ILLICO 4), d'Aytré (ILLICO 1a et TER) et de Châtelailion-Plage (lignes 19, 20 et TER), le dimanche compris en été (lignes D1, D3, D4, D6, D7 et TER). Les lignes 50 et 51 (bus + vélo) vous font également passer le pont de l'île de Ré (jusqu'à Sablanceaux) au départ du pont ou de la Place de Verdun.



» Sortir la nuit

Des lignes jusqu'à 1 heure du matin

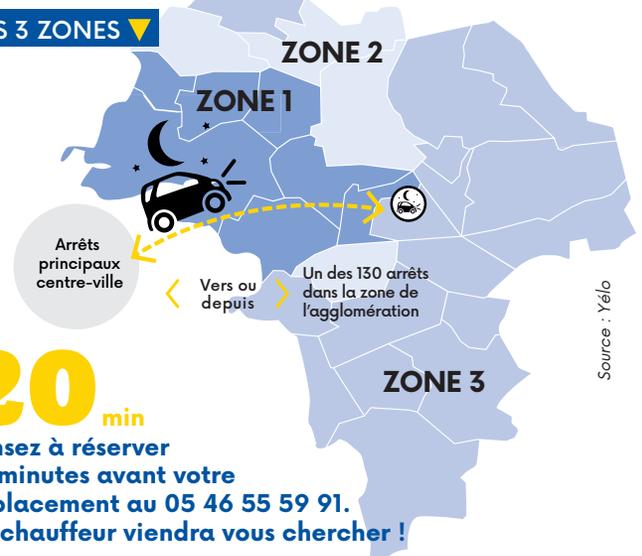
Le service de bus est étendu la nuit vers le centre-ville depuis les quartiers les plus denses (Mireuil, Villeneuve-les-Salines et Les Minimes) du vendredi au samedi toutes les 30 minutes jusqu'à 1 h du matin pour les lignes ILLICO N1, N2 et N3.

Yélo la Nuit

Vous sortez ? En plus des lignes de bus, Yélo la Nuit est la solution pour vos déplacements nocturnes.

Le principe : déplacez-vous entre les arrêts du réseau Yélo les jeudis, vendredis, samedis et veilles de jours fériés de 21 h à 6 h sur l'ensemble des 28 communes de l'Agglomération. Le Prix de la course dépend de la zone de rattachement : 8 € en zone 1, 10 € en zone 2 et 12 € en zone 3. Le tarif de la course est unique de 1 à 3 personnes.

LES 3 ZONES ▼



20 min

Pensez à réserver 20 minutes avant votre déplacement au 05 46 55 59 91. Un chauffeur viendra vous chercher !



• Liste des 130 arrêts sur www.yelo-larochelle.fr rubrique Autres services/Yélo la Nuit

» Et aussi...

Des lignes pour les scolaires

L'abonnement scolaire donne accès au réseau Yélo toute l'année (hors vacances scolaires) ou y compris pendant les vacances scolaires et en illimité si vous choisissez le « Pack Scolaire + » pour 20 € supplémentaires.

Rechargez votre carte de bus sur la boutique en ligne depuis le site Yélo ou à la Maison de la Mobilité.



- Pour trouver les lignes de bus vers les établissements scolaires, consultez les guides par collège et lycée sur www.yelo-larochelle.fr rubrique Bus/lignes scolaires

Des lignes pour les étudiants

L'Université est desservie par les lignes ILLICO 3 et 4 reliant le centre-ville. Une navette spéciale rejoint la gare SNCF aux quartiers universitaires de 20 h à 22h30 les veilles de reprise des cours.



L'abonnement scolaire ou étudiant donne aussi accès aux Passeur, Bus de mer, Yélo la Nuit, vélos-parcs et au TER sur le territoire de l'Agglo (demandez une contremarque TER à la Maison de la Mobilité).

À noter : avant de prendre votre abonnement, calculez votre quotient familial, vous pouvez peut-être bénéficier du tarif solidaire (voir ci-contre).



- Visionner le tuto bus et bons comportements sur la chaîne YouTube : Yélo La Rochelle



BONS PLANS

• Des tarifs adaptés aux ressources de chacun

Pour rendre l'offre de transport public Yélo accessible à tous (bus, bateaux, Yélo la Nuit), Yélo propose une tarification sociale et solidaire tenant compte des ressources financières des familles. Les réductions sur l'abonnement « Liberté » en illimité vont de 50 à 80 % (détails p. 30).



- Calculez votre Quotient familial : <https://qf-yelo.airweb.fr/>

• L'abonnement bus peut être financé à 50 % par votre employeur (détails p. 30).

» Le bus est gratuit le 1^{er} samedi de chaque mois

Depuis le 6 avril 2019, les bus sont gratuits les 1^{ers} samedis de chaque mois, le samedi de la semaine de la mobilité en septembre et les deux samedis avant Noël. Soit 15 samedis gratuits dans l'année 2019. Profitez-en pour l'essayer !



LE BUS (suite)



» Des solutions sur-mesure

Les communes à la demande

Sur les secteurs les moins denses en population, des minibus complètent les lignes régulières du lundi au vendredi (Transport à la Demande). Ces trajets nécessitent une réservation préalable.

Le Transport à la Demande (TAD) est ouvert à tous avec un titre Yélo (carte ou ticket payable à bord). Un minibus vous conduit, à horaires fixes, de l'arrêt TAD le plus proche de chez vous à un point de correspondance déterminé selon la zone de rattachement (voir carte ci-contre).

Les + du service :

- Des correspondances assurées avec les lignes de bus ou de TER
- La facilité de réserver plusieurs trajets à la fois jusqu'à un mois à l'avance 7j/7, 24h/24.



• Réservez en ligne depuis l'appli Yélo, le site www.yelo-larochelle.fr ou par téléphone :

0 810 17 18 17 Service 0,06 €/min + prix appel

Du lundi au vendredi de 7h30 à 19 h.



Source : Yélo

TAD : LES ZONES COUVERTES ▲

- TAD 30
- TAD 31
- - - itinéraire

BON PLAN

• Réserver en toute souplesse

Vous pouvez réserver votre TAD jusqu'à 2 heures avant votre départ et l'annuler jusqu'à 1 heure avant.

TAD : mode d'emploi



Je réserve sur l'appli, le site ou par téléphone



Je me présente à l'arrêt TAD choisi



Le minibus me transporte jusqu'à mon arrêt d'arrivée



Je prends ma correspondance si nécessaire



ISIGO, un service adapté pour les personnes à mobilité réduite

Ce service à la demande permet aux personnes à mobilité réduite ne pouvant pas se déplacer sur les lignes régulières de bus Yélo d'utiliser un minibus sur réservation. Il est proposé de porte à porte au prix du ticket de bus.



**7 JOURS/7
DE 6 H À 21 H**

(à partir de 21 h, Yélo la Nuit prend le relais)

Conditions à remplir :

- Être résident de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle.
- Être titulaire d'une carte d'invalidité ou carte mobilité inclusion (mention « invalidité »), d'un taux égal ou supérieur à 80 %.
- Pour un taux inférieur à 80 % ou une invalidité temporaire, l'accréditation du médecin-conseil, désigné par la Communauté d'Agglomération de La Rochelle est requise.



• Réservez par téléphone :

0 810 17 18 17 Service 0,06 €/min + prix appel

Du lundi au vendredi de 7h 30 à 19 h.

TRAVAUX

• Des bus accessibles à tous

Un ambitieux programme de mise en accessibilité des quais de bus est engagé. 4 ans de travaux seront nécessaires pour rendre totalement accessibles 400 arrêts supplémentaires parmi les 940 points que compte le réseau. Ce projet est le fruit d'une étroite collaboration entre l'Agglomération, ses communes membres et les représentants des associations de



INFO PRATIQUE

Les lignes régionales

Pour vos déplacements au-delà des 28 communes de la CdA, pensez aux lignes interurbaines et scolaires de la Région Nouvelle-Aquitaine.



• Plus d'infos sur transports.nouvelle-aquitaine.fr

LE TRAIN



» Connecté et rapide pour aller d'une ville à l'autre

Utilisez le TER comme un bus au tarif Yélo. Circulez pour 1,30 € ou avec votre carte Yélo entre les six gares SNCF de l'Agglomération : Angoulins-sur-Mer, Aytré-Plage, Châtelailon-Plage, La Jarrie, La Rochelle-Porte Dauphine et La Rochelle-Ville.

Pour permettre les correspondances, certains horaires de bus des lignes 21 et TAD 30 et 31 sont adaptés aux heures de départs et d'arrivées des TER.

Les + du service :

- Le TER est inclus aux titres de transport Yélo
- Des temps de trajets plus courts qu'en voiture, pas besoin de chercher une place de stationnement
- La possibilité d'emporter son vélo et de le déposer dans l'un des vélos parcs-sécurisés aux abords des gares
- Un accès direct aux lignes de bus.

▼ PLUS RAPIDE QUE LA VOITURE



PASS TER YÉLO

BON PLAN

• Le Pass TER Yélo

Si vous êtes abonné à Yélo, demandez gratuitement votre Pass TER. Cette contremarque vous permet d'emprunter le train sur l'Agglomération. Rendez-vous à la Maison de la Mobilité, Place de Verdun à La Rochelle. Seuls les abonnements Yélo sur cartes à puce nécessitent la création d'un Pass TER. Les autres titres Yélo sont valables à bord du TER (il faut néanmoins valider son titre ou abonnement sur le quai de la gare avant chaque montée).



• Pour connaître les horaires des TER Modalis : www.ter.sncf.com/nouvelle-aquitaine



INFO PRATIQUE

La Rochelle-Paris plus vite qu'en voiture

Avec la ligne à Grande Vitesse l'Océane, il est possible de rejoindre Paris ou de revenir de la capitale en 2h30 à certaines heures de la journée.

LE BATEAU



» À utiliser comme un bus

Pour le travail, les études ou les loisirs, les bateaux Yélo vous proposent des déplacements directs entre les deux rives du Vieux-Port ou vers les Minimes.

Le Passeur

Le Passeur est accessible avec l'ensemble des titres de transport Yélo. Utilisez-le comme un bus entre le Vieux-Port et le quartier de la Médiathèque ! Traversez le chenal pour 1 € en moins de 5 minutes en bateau électrique. Service disponible toute l'année.



• **Le Passeur et le Bus de mer naviguent en fonction des horaires des marées et des saisons. Consultez les horaires sur www.yelo-larochelle.fr rubrique *Autres-services/bateaux***

! INFO PRATIQUE

Des navettes pour relier les îles

Au départ de La Rochelle ou des ports à proximité, des liaisons maritimes vous permettent de rejoindre facilement et rapidement les îles par la mer (Ré, Aix, Oléron).



• **Consultez le site de La Rochelle Tourisme pour connaître les différentes liaisons : www.larochelle-tourisme.com/ liaisons-maritimes**

Le Bus de mer

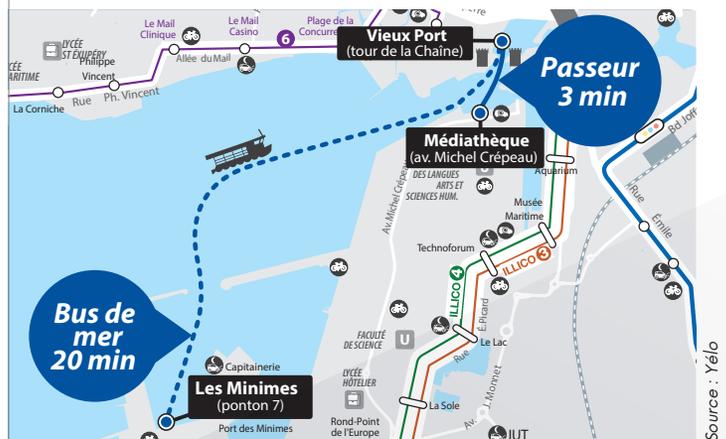
Le transport en Bus de mer vous permet de relier pour 3 € le Vieux-Port de La Rochelle au Port de Plaisance des Minimes en moins de 20 minutes. Une balade en mer très agréable à bord d'un bateau électro-solaire ! Il circule tous les jours d'avril à septembre et les week-ends, vacances scolaires et jours fériés d'octobre à mars.

Le service est gratuit pour les abonnés Yélo (Scolaires, Jeunes -26 ans, Liberté, Domicile-Travail) et inclus dans le PassTribu. Pour les non abonnés Yélo,

possibilité de s'abonner au Passeur en illimité ou de prendre un ticket à bord pour la traversée (gratuit pour les moins de 5 ans). Pour vos sorties en famille, demandez le PassTribu valable pour 2 à 5 personnes pendant 24 h (10 €) ou 7 jours (30 €).

Les + du service :

- Bateau électro-solaire, 100 % électrique et zéro émission
- Accessible aux personnes à mobilité réduite (hors fauteuil électrique)
- Vélos acceptés à bord.



Source : Yélo

LA VOITURE PARTAGÉE

» Beaucoup moins chère qu'une voiture personnelle

Le saviez-vous ? En semaine, les 3/4 des déplacements automobiles sont réalisés sans passager et 1/5^e avec seulement un seul passager ; 50 % des trajets se font en voiture sur des distances de moins de 5 km ; et un déplacement en voiture individuelle émet en moyenne 2 à 3 fois plus de CO₂ qu'un bus par passager...

L'autopartage en ville et le covoiturage pour des trajets plus longs, voilà la solution !

Le libre-service facile avec Yélobile

Yélobile, c'est le nom du libre-service de voitures électriques et hybrides de l'Agglo. Pour les trajets urbains, c'est LA solution pratique, confortable et peu polluante à adopter.

Les voitures Yélobile sont à votre disposition 24h/24, 7j/7. Il vous suffit d'avoir le permis depuis plus d'un an et de vous inscrire au service. Celui-ci a été entièrement renouvelé en septembre 2019, avec notamment la création de nouvelles stations à Lagord, Puilboreau et Périgny, soit 20 stations au total. 45 nouveaux véhicules composent la flotte. Ils sont soit totalement électriques, soit hybrides pour des trajets plus longs. Avantageux et souples, les tarifs incluent le carburant, l'entretien, l'assurance et le stationnement.

Les véhicules en dépose libre « toit noir »

Ces petites citadines électriques (Smart) sont à emprunter et à déposer dans l'une des 13 stations de recharge de l'Agglo ou n'importe où (sur une place de stationnement autorisée) dans le périmètre de « dépose libre ». La géolocalisation des véhicules se fait grâce au smartphone.

Les véhicules en boucle « toit jaune »

Ces berlines familiales (Toyota) et ces utilitaires (Renault Kangoo) sont répartis sur 12 stations. Elles sont disponibles après réservation via l'application Yélobile ou le site www.yelobile.fr, et après avoir indiqué le jour et l'heure de restitution. Le retour se fait obligatoirement à l'emplacement d'origine.



VOUS ÊTES

40%

ET

60%

à déjà pratiquer le covoiturage ou l'autopartage

d'entre vous seraient prêts à utiliser moins souvent leur véhicule individuel.



INFO PRATIQUE

TOITS NOIRS

Disponibles en station Yélobile ou par géolocalisation dans le périmètre de « dépose libre » (cf. carte ci-contre)

Toits noirs



TOITS JAUNES

Disponibles sur réservation et uniquement en station Yélobile

Toits jaunes



• Plus d'informations et tarifs sur www.yelo-larochelle.fr rubrique Autopartage Yélobile



BONS PLANS

• Avec l'appli Yélobile

Vous localisez les véhicules disponibles en station et dans le périmètre de « dépôt libre ». Vous pouvez aussi effectuer une réservation et simuler le coût d'utilisation.

• En tant qu'abonné Yélobile

Vous pouvez stationner gratuitement en ville grâce à votre pass et emprunter les couloirs de bus.

1 VOITURE EN AUTOPARTAGE
= **10** voitures particulières

Le covoiturage, une solution écologique et conviviale

En zones peu denses, le covoiturage est le moyen le plus efficace, rapide et économique pour se passer de la voiture individuelle.

Partager son trajet, c'est aussi réduire ses émissions de gaz à effet de serre, limiter le trafic sur les routes et faire des économies.

Avez-vous déjà pensé à demander à vos collègues ou à des voisins de covoiturer ?

La Communauté d'Agglomération de La Rochelle et le Département de la Charente-Maritime ont aménagé une dizaine d'aires de covoiturage à proximité des grands axes de circulation, tout autour de La Rochelle.

Les + du service :

- Économique : un salarié qui habite à 30 km de son lieu de travail et qui covoiture tous les jours en alternance avec un collègue économise environ 2000 €/an
- Convivial : l'occasion de rencontrer de nouvelles personnes.



• Consultez les offres de covoiturage sur le calculateur d'itinéraires sur www.modalis.fr

Et bientôt, pour les covoitureurs, des tarifs préférentiels pour stationner en centre-ville !



LE STATIONNEMENT

» Stationner malin aux parcs-relais

Avec les parcs-relais, gagnez du temps et limitez les frais de stationnement. 1200 places sont à votre disposition aux portes de La Rochelle. Une fois délesté de votre voiture, vous terminez votre trajet en bus, à pied ou à vélo jusqu'au centre-ville, en toute sérénité !

Il existe 4 parcs-relais sur l'ensemble de la Communauté d'Agglomération :

- Beaulieu à PUILBOREAU : 150 places
- Jean-Moulin à La Rochelle : 550 places (65 pour les camping-cars)
- Les Greffières à LAGORD : 300 places
- Vieljeux à La Rochelle : 55 places (réservé aux abonnés Yélo)

Et bientôt un 5^e à Saint-Rogatien : une vingtaine de places (ouverture en janvier 2020).



• Pour connaître les horaires de bus au départ des parcs-relais, rendez-vous sur l'application Yélo ou le site www.yelo-larochelle.fr rubrique Bus/lignes et horaires

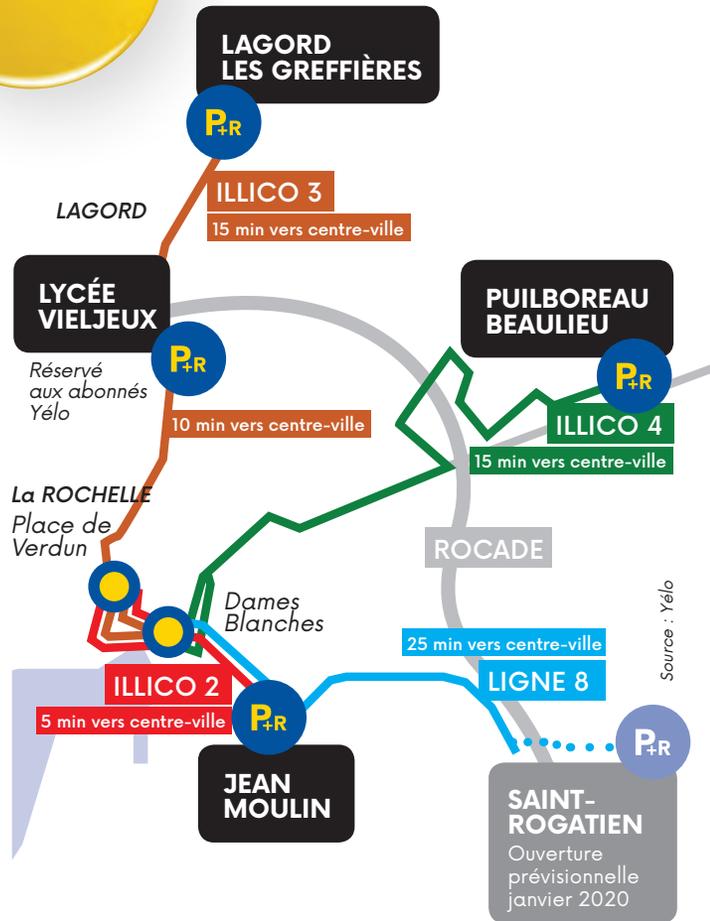
BON PLAN

• Les parcs-relais garantissent un stationnement rapide 24h/24 et 7j/7

Simple d'utilisation, ils fonctionnent avec un ticket incluant le stationnement de la voiture sur la journée et un aller-retour en bus vers le centre-ville de La Rochelle pour chaque occupant (dans la limite de 7 personnes).

P+R

LOCALISER LES P+R



Les + du service :

- Gratuit et illimité pour les abonnés Yélo
- Gratuit chaque 1^{er} samedi du mois, le samedi de la semaine de la Mobilité en septembre et les deux samedis avant Noël (à partir du 6 avril 2019, pendant 1 an)
- Un accès très rapide au centre-ville avec les bus ILLICO
- Fini le stress pour trouver une place de stationnement.



» Stationner à La Rochelle

Vous devez absolument prendre votre voiture

pour aller à La Rochelle ?

En plus des parcs-relais, vous y trouverez quelque 6300 places de stationnement, en parkings souterrains, en enclos et sur la voirie.

À chaque besoin, sa solution.

Pour plusieurs heures :

Vous vous gardez dans les parcs-relais pour 3 €/jour/voiture si vous n'êtes pas abonné Yélo (5 € pour le parc-relais Jean Moulin d'avril à septembre).

Ou vous stationnez dans les parkings en enclos et souterrains. La première heure est gratuite du 1^{er} octobre au 30 juin (30 min du 1^{er} juillet au 30 septembre).

Pour de la courte durée :

Vous stationnez sur la voirie en n'oubliant pas de payer l'horodateur. Tarification au 1/4 d'heure selon la zone de stationnement (orange ou verte). Gratuit avant 9 h, de 12 h à 14 h et à partir de 18h30, ainsi que le dimanche et les jours fériés.

Pour les personnes à mobilité réduite :

Avec la carte européenne de stationnement ou la carte mobilité inclusion « stationnement PMR », vous vous gardez gratuitement sur la voirie.



LE STATIONNEMENT

(suite)



BONS PLANS

• Pour vos soirées à La Rochelle

Les parkings souterrains surveillés de la Place de Verdun et du Vieux-Port Sud sont au tarif unique de 1 € (forfait soirée) pour un stationnement entre 19h et 6h, toute l'année les vendredis, samedis, dimanches et jours fériés.

• Besoin de vous garer au plus près de votre destination ?

À La Rochelle, le stationnement est possible et gratuit pendant 20 minutes sur les aires de livraison, de 11h à 19h, avec un disque bleu.

• Les Tickets Promo Voirie ou Parking

Les commerçants peuvent vous les remettre pour réduire le prix de votre stationnement.

• Vous possédez une voiture électrique ou hybride rechargeable ?

En tant que résident de l'Agglo, vous pouvez stationner gratuitement sur la voirie et dans les parkings du centre-ville (droit accordé sur justificatif pour un an renouvelable).

6 300

places de stationnement disponibles à La Rochelle



• Pour savoir quel est le parking le plus proche et connaître le nombre de places disponibles en temps réel, consultez l'appli La Rochelle au bout des doigts



INFOS PRATIQUES

Plus besoin de monnaie ni de ticket !

Avec les applications mobiles PayByPhone ou Flowbird vous payez votre stationnement à la minute et le gérez à distance (prolongement ou arrêt du stationnement) à partir d'un smartphone, d'une tablette ou d'un ordinateur. Plus besoin de retourner à l'horodateur !

Plus d'infos sur le stationnement

Agence du stationnement - 4 rue de l'Arsenal
BP 1541 - 17086 La Rochelle Cedex 2 -
05 46 51 53 44 - stationnement@ville-larochelle.fr
www.larochelle.fr
Accueil Parkings 24h/24-7j/7 - Parking Vieux
Port Sud - 05 46 52 32 06

OPTIMISER SES DÉPLACEMENTS

» Informés, prêts, partez !

L'appli Yélo, votre assistant mobilité

L'appli Yélo permet de : consulter les horaires et connaître le trafic en temps réel, rechercher un itinéraire, acheter un ticket de bus en ligne, réserver le transport à la demande, obtenir un accès de courte durée au libre-service vélo ou encore localiser l'arrêt de bus le plus proche.



- Visionner le tuto de l'appli sur la chaîne Youtube : Yélo La Rochelle



BONS PLANS

• Vous préférez les tickets de bus virtuels ?

Dans l'appli Yélo, sélectionnez « Achetez votre titre » puis accédez à la boutique pour acheter un ticket à l'unité ou un carnet de 10 voyages. Vous n'aurez plus ensuite qu'à présenter votre téléphone au chauffeur.

• Réservez votre TAD

Avec l'appli Yélo, vous pouvez aussi effectuer vos

réservations de Transport à la Demande, les consulter et les annuler si besoin.

• Un abonnement aux alertes Yélo

Recevez toutes les infos et les alertes en cas de perturbation sur le réseau de bus via l'appli Yélo ou par SMS.



- Pour recevoir des SMS, s'inscrire sur le site Yélo : www.yelo-larochelle.fr



Le site Yélo



- Retrouvez toutes les informations Yélo sur le site et la boutique en ligne pour recharger les abonnements : www.yelo-larochelle.fr



- Suivez-nous également sur Facebook

Le calculateur d'itinéraires

Modalis est un calculateur d'itinéraires multimodal développé par la Région Nouvelle-Aquitaine. Il permet de calculer son itinéraire en comparant les modes de déplacements : transports en commun bien sûr, autocars, voiture, covoiturage ou vélo.

Entrez votre adresse et il vous proposera différentes solutions de trajets en vous indiquant le temps de parcours, les heures de passage des bus en temps réel, les éventuelles correspondances, les économies de CO₂ réalisées.



- À consulter directement sur le site Yélo, sur www.modalis.fr ou l'appli Modalis

L'appli Yélo dispose également d'un plan dynamique permettant de se géolocaliser pour repérer les arrêts ou points de vente de tickets les plus proches.

MIXER LES MODES !

» Combinez comme vous voulez

Le réseau Yélo offre un éventail complet de modes de transport alternatifs à la voiture, à associer selon ses besoins et ses envies. Pour un même trajet, toute une palette de combinaisons s'offre à vous.



Pour aller au travail



Sabine habite à La Jarrie. Chaque matin, elle prend son vélo, le dépose dans le vélo-parc sécurisé situé à la gare TER de La Jarrie, puis prend un train pour se rendre à son travail à La Rochelle. À partir de la gare, elle n'a plus ensuite que 2 minutes de trajet à faire à pied.

€ 1,30 € ALLER ⌚ 17 MIN

Pour rejoindre l'île de Ré



En vacances à Lagord, Louis souhaite passer une journée sur l'île de Ré. Il part de sa location le matin à vélo et l'embarque dans le bus d'été (ligne 51) qui l'emmène de l'autre côté du pont en une demi-heure.

€ 1,30 € ALLER ⌚ 45 MIN



Pour aller faire du shopping



Christelle habite à Saint-Xandre. Elle aime faire du shopping les samedis en centre-ville de La Rochelle. Abonnée Yélo, elle se gare au parc-relais de Beaulieu. La ligne ILLICO 4 l'emmène en moins de 20 minutes place de Verdun.

€ 3 € STATIONNEMENT + BUS (GRATUIT SI ABONNÉ YÉLO) ⌚ 30 MIN

Pour aller à la médiathèque



Marc habite en plein centre de La Rochelle. Lecteur assidu, il va régulièrement à la médiathèque Michel-Crépeau en utilisant le Passeur. Ce bateau lui permet de relier les deux rives du Vieux-Port en moins de 5 minutes.

€ 1 € ALLER ⌚ 7 MIN



Pour se rendre à l'hôpital



Simon réside à Clavette. Il doit se rendre régulièrement à l'hôpital. Il prend la ligne 18 arrêt « Mairie de Clavette » à 9h25 et s'arrête à l'arrêt « Hôpital » à 9h45.

€ 1,30 € ALLER ⌚ 25 MIN

Pour sortir le vendredi et le samedi soir



Léa et Ben habitent à La Pallice. Pour leur sortie au restaurant en centre-ville de La Rochelle, ils prennent la ligne de nuit N1. Si leur soirée se prolonge au-delà d'une heure du matin, ils feront appel au service Yélo la nuit.

€ 1,30 € ALLER / YÉLO LA NUIT :
+ 8 € LA COURSE EN ZONE 1 ⌚ 15 MIN



Pour aller faire du sport



Juliette, 14 ans, s'entraîne régulièrement à la piscine municipale de La Rochelle. Ses parents ne peuvent pas toujours l'accompagner. De Puilboreau, elle emprunte la ligne 13.

€ 1,30 € ALLER ⌚ 18 MIN



CIRCULER EN SÉCURITÉ



» Partager la rue

Les nouveaux « engins de déplacement personnels motorisés* » et l'augmentation du nombre de cyclistes en ville modifient nos pratiques.

Que l'on soit au volant d'une voiture ou d'un vélo, à pied, sur une trottinette électrique ou en skate, il est indispensable de se respecter mutuellement et de se conformer aux règles du Code de la route pour se déplacer en toute sécurité.

** Trottinettes électriques, gyropodes, mono-roues, hoverboards...*

Sur les trottoirs et dans les rues piétonnes

Ces espaces sont avant tout réservés aux piétons. Les trottinettes (non électriques), skate-boards et rollers y sont tolérés à condition de ne pas dépasser la vitesse de la marche,

soit 6 km/h et de respecter les piétons. Ils n'ont en principe pas le droit d'utiliser les pistes cyclables.

Sur la chaussée

La route est réservée aux seuls véhicules motorisés, excepté le vélo. Les trottinettes électriques, gyropodes, mono-roues et hoverboards doivent de préférence circuler sur les pistes cyclables, à condition de ne pas dépasser 20 km/h. Ils sont tolérés sur les voies de circulation limitées à 50 km/h.

Dans les « zones de rencontre » et « zones 30 »

On applique la règle du plus vulnérable : le piéton est prioritaire sur le vélo, qui est lui-même prioritaire sur les véhicules motorisés.



6 km/h

Vitesse maximale pour les trottinettes (non électriques), skate-board et rollers sur les trottoirs !



INFO PRATIQUE

Utilisation encadrée pour les nouveaux engins de déplacement personnels motorisés*



- Il faut avoir au moins 12 ans pour avoir le droit de conduire ce type d'engin
- Le transport de passagers est interdit, tout comme le port d'écouteurs
- Le port du casque n'est pas obligatoire mais fortement recommandé
- De nuit ou de jour par visibilité insuffisante, il est obligatoire de porter un vêtement ou un équipement rétro-réfléchissant (un gilet, un brassard...)
- Ces engins doivent être équipés de feux avant et arrière, de dispositifs rétro-réfléchissants (catadioptres), de freins, et d'un avertisseur sonore.

Vous êtes automobiliste :



- Sachez que les vélos sont à leur place sur la chaussée.
- Si vous devez dépasser un vélo, respectez une distance d'au moins 1,50 m hors agglomération et 1 m en agglomération. Vous êtes désormais autorisé à franchir une ligne blanche pour dépasser un cycliste en sécurité.
- À l'approche d'une intersection, pensez aux cyclistes qui pourraient arriver de côté.
- Dans un rond-point, cédez le passage aux vélos engagés dans l'anneau.
- Ne vous arrêtez pas en double-file sur les bandes cyclables, même pour déposer quelqu'un.

1,50 m Distance de sécurité à respecter entre l'automobiliste qui double et le cycliste (hors agglomération)

Vous êtes piéton :



- Usager le plus protégé par le Code la route, vous avez toujours la priorité sur la chaussée. Ne pas céder le passage à un piéton est une infraction sanctionnée par la perte de 6 points sur le permis de conduire et une amende de 135 €.
- Si des trottoirs sont aménagés et praticables, vous devez les emprunter.
- Pour traverser les voies, vous devez utiliser un passage piéton s'il en existe un dans un rayon de 50 mètres et attendre que le feu de signalisation soit rouge pour les automobilistes avant de vous engager sur la chaussée.



CIRCULER EN SÉCURITÉ

(suite)

Vous êtes cycliste :

- Circulez sur le côté droit de la chaussée en laissant une distance d'1 m entre vous et les voitures en stationnement. Utilisez, quand il y en a, les bandes, pistes et double-sens cyclables.
- Signalez vos changements de direction.
- Posez le pied à terre quand vous empruntez un passage piéton.
- Utilisez les sas et autres espaces réservés devant les feux de signalisation.
- Placez-vous de manière à toujours être visible des automobilistes. Attention aux angles morts...
- Roulez au pas dans les rues et sur les places piétonnes, ainsi que dans les zones de rencontre.
- Laissez la priorité aux piétons.
- Ne slalomez jamais entre les voitures ou entre les piétons.
- N'utilisez pas de casque audio ni de téléphone portable en roulant.



**Attention
aux angles morts
des gros véhicules
(bus, camion)**



Les équipements

- Obligatoires
- Recommandés

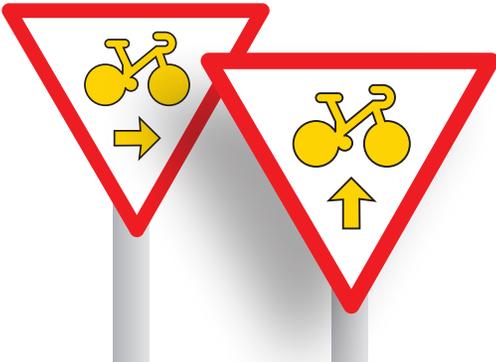


Source : Sécurité routière

! INFOS PRATIQUES

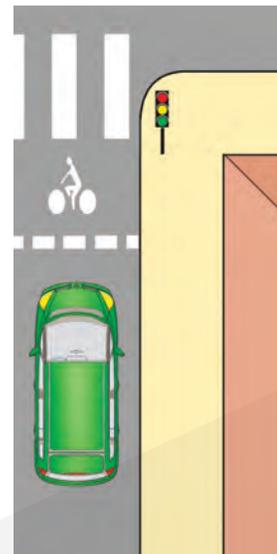
Feu rouge, mode d'emploi

À vélo, vous devez obligatoirement vous arrêter au feu rouge. Mais, si un panneau vous y autorise, vous pouvez tourner dans le sens indiqué ou aller tout droit, à condition de céder le passage aux piétons et aux véhicules dont le feu est vert.



Sas vélo, comment ça marche ?

Situé entre les feux tricolores et la ligne pointillée devant laquelle doivent s'arrêter les voitures, le sas vélo permet aux cyclistes de s'arrêter devant les autres véhicules immobilisés au feu rouge. De quoi être plus visible et tourner à gauche en toute sécurité !



Source : Cerema



LES AIDES À LA MOBILITÉ

DES ÉCONOMIES POUR TOUTES LES BOURSES

Vous avez envie d'utiliser le réseau Yélo pour vous rendre au travail et circuler facilement dans l'Agglomération, ou bien de vous acheter un vélo électrique... mais vous trouvez ça trop cher ? Bonne nouvelle, des aides financières peuvent vous être attribuées, sous conditions.

» Coup de pouce de l'employeur pour le « domicile-travail »

Votre employeur a l'obligation de prendre en charge 50 % du prix des abonnements aux transports publics et services publics de location de vélos souscrits pour vos déplacements domicile-travail. Il peut également vous verser une Indemnité Kilométrique spécifique si vous vous déplacez en vélo ou en vélo à assistance électrique entre votre résidence habituelle et votre lieu de travail. Cette indemnité est cumulable avec la participation à votre abonnement de transport collectif. Son montant est fixé à 25 centimes d'euro par kilomètre parcouru et plafonné à 200 euros par an.



» Des tarifs adaptés aux ressources financières

Pour rendre l'offre de transport Yélo accessible au plus grand nombre, l'Agglo a créé une tarification sociale et solidaire qui tient compte des ressources de la famille (quotient familial inférieur ou égal à 650 €). Applicable à chacun des membres du foyer, elle permet d'obtenir des réductions :

- de 50 % à 80 % sur l'abonnement « Liberté » Yélo (accès illimité aux bus, bateaux, parcs-relais et TER),
- de 50 % sur les tarifs Yélobile,
- de 50 % à 80 % sur les abonnements longue durée de vélos électriques.



• Pour calculer votre quotient familial et voir le tuto tarification sociale et solidaire, rendez-vous sur www.yelo-larochelle.fr rubrique Tarifs/ tarification sociale et solidaire



» Un vélo électrique à prix réduit*

En plus des solutions de location longue durée (de 1 à 3 mois renouvelable une fois), l'Agglo vous propose une prime de 100 à 400 € (selon votre quotient familial) pour acheter votre propre vélo électrique. Pour en bénéficier, vous devez habiter le territoire, effectuer votre achat auprès d'un commerçant partenaire et vous engager à ne pas revendre votre vélo dans les trois ans.

* Dispositif applicable à partir d'octobre 2019, dans la limite de l'enveloppe allouée à cette opération.



• Plus d'informations sur les montants, conditions d'attribution de la prime et modalités sur www.yelo-larochelle.fr ou www.agglo-larochelle.fr



• Tous les tarifs Yélo sur www.yelo-larochelle.fr rubrique Tarifs



de **100**
à **400** €

Il est proposé une prime à l'achat pouvant aller de 100 à 400 € selon votre Quotient familial (voir détails ci-contre)



OÙ M'INFORMER ?

À la Maison de la Mobilité

Place de Verdun à La Rochelle
du lundi au vendredi de 7 h 30 à 19 h
et le samedi de 8 h à 18 h 30

Par internet sur le site :
www.yelo-larochelle.fr

En téléchargeant l'appli Yélo



Par téléphone :

0 810 17 18 17 Service 0,06 €/ min
+ prix appel

Du lundi au vendredi de 7 h 30 à 19 h

Communauté
d'**Agglomération** de
La Rochelle

